



EDF – Division production nucléaire

HCTISN – plénière du 16 juin 2023
Rôle de l'exploitant en gestion de
crise et gestion post-accidentelle

La sûreté nucléaire

La sûreté nucléaire est l'ensemble des dispositions techniques, humaines et organisationnelles mises en œuvre à toutes les étapes de la vie d'une centrale nucléaire pour protéger, en toutes circonstances, la population et l'environnement contre une éventuelle dispersion de produits radioactifs.

Ces dispositions sont prises en compte dès la conception de l'installation, intégrées lors de sa construction, renforcées et toujours améliorées pendant son exploitation.

**L'exploitant est le premier responsable de la sûreté de son installation.
La sûreté nucléaire est la priorité de la Division production nucléaire d'EDF.**

L'entraînement à la gestion de crise

1600

équipiers PUI
d'astreinte
chaque semaine

8000

équipiers PUI
formés à la
gestion de crise
sur le parc

4 à 5 exercices de gestion de crise nucléaire nationaux réalisés par an pour tester les organisations et apporter des améliorations.

Une centaine d'exercices PUI sur le parc par an.

10 à 12 jours par an d'entraînement à la conduite incidentelle et accidentelle par opérateur de conduite.



Le rôle de l'exploitant dans la préparation de la situation de crise nucléaire

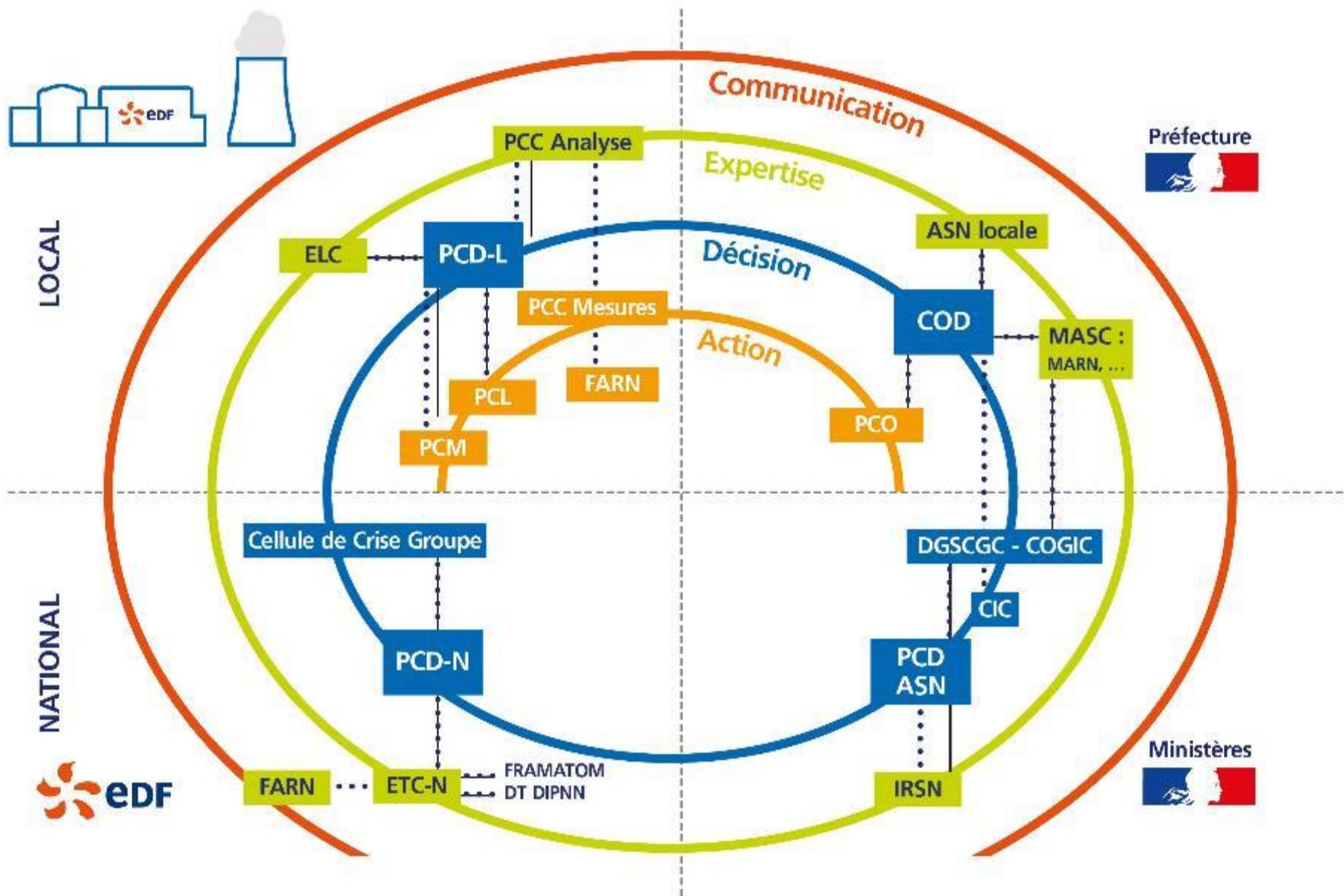
Le dispositif de crise mis en œuvre par l'exploitant responsable répond à des exigences définies :

- **il répond à toutes les obligations réglementaires** auxquelles l'exploitant répond : sûreté, radioprotection, protection de la santé et de l'environnement, transparence et communication, continuité d'activité, [Arrêté « INB » du 7 février 2012 et Décision n°2017-DC-592 du 13 juin 2017] ;
- **il comprend des organisations, des moyens matériels, des compétences**, la FARN (Force d'Action Rapide Nucléaire) et des méthodes propres et est formalisé dans le Plan d'Urgence Interne ;
- **il est interfacé avec les dispositifs des pouvoirs publics** : le PNRANM (national) et le PPI (local).

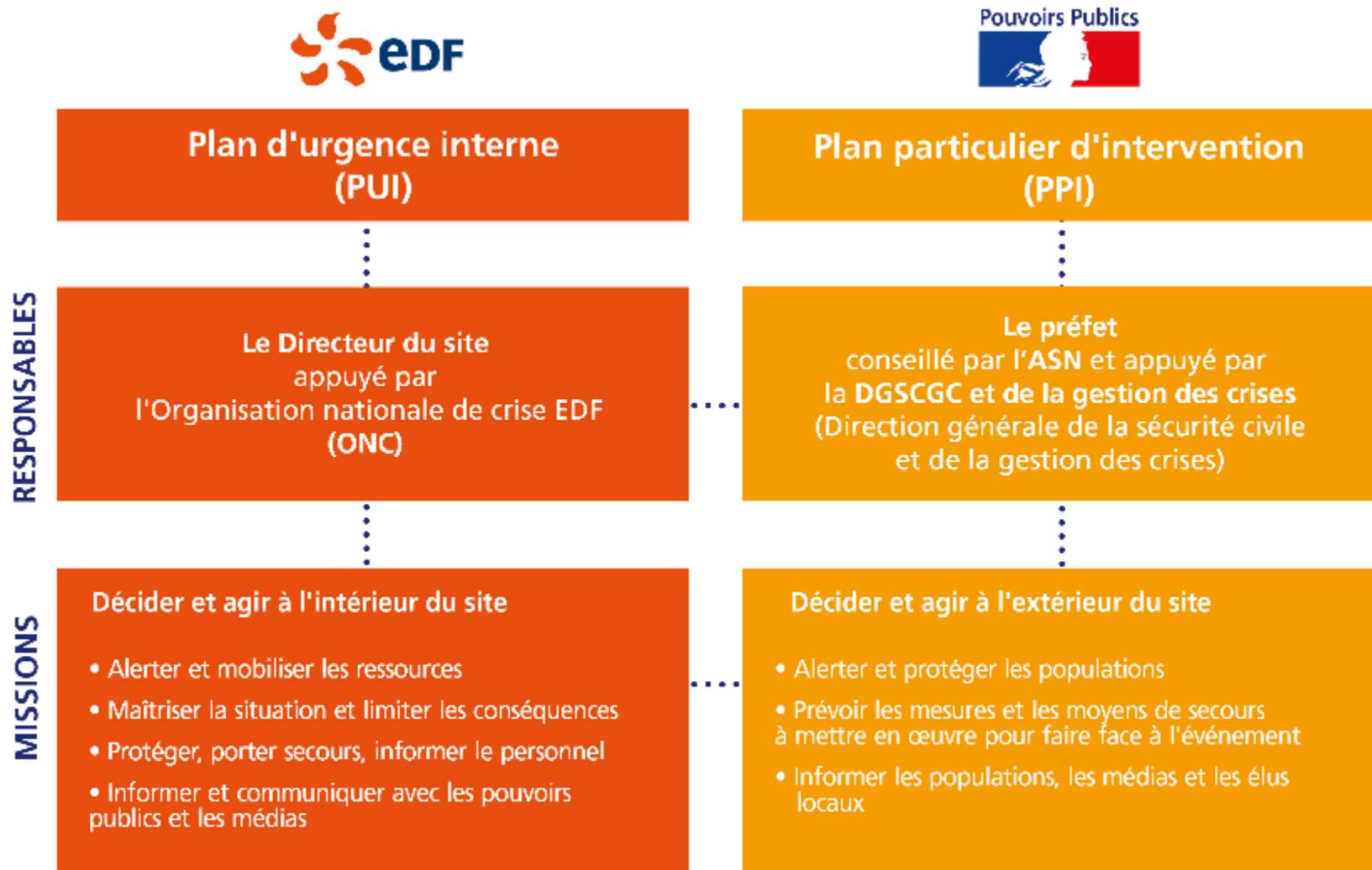
L'exploitant s'assure de la capacité opérationnelle et de la robustesse de ce dispositif en réalisant des entraînements et des exercices réguliers - une centaine par an pour le parc EDF, dont 4 à 5 par an en interface avec l'ASN et les pouvoirs publics, et avec la prise en compte du retour d'expérience.

L'exploitant participe aux exercices organisés par les pouvoirs publics, notamment en lien avec Direction Générale Sécurité Civile et Gestion de Crise (DGSCGC) et en particulier la Mission d'Appui au Risque Nucléaire (MARN), et les exercices inopinés déclenchés par l'ASN.

Organisation de crise nucléaire - schéma global



Organisation de crise nucléaire - PUI et PPI, organisation locale



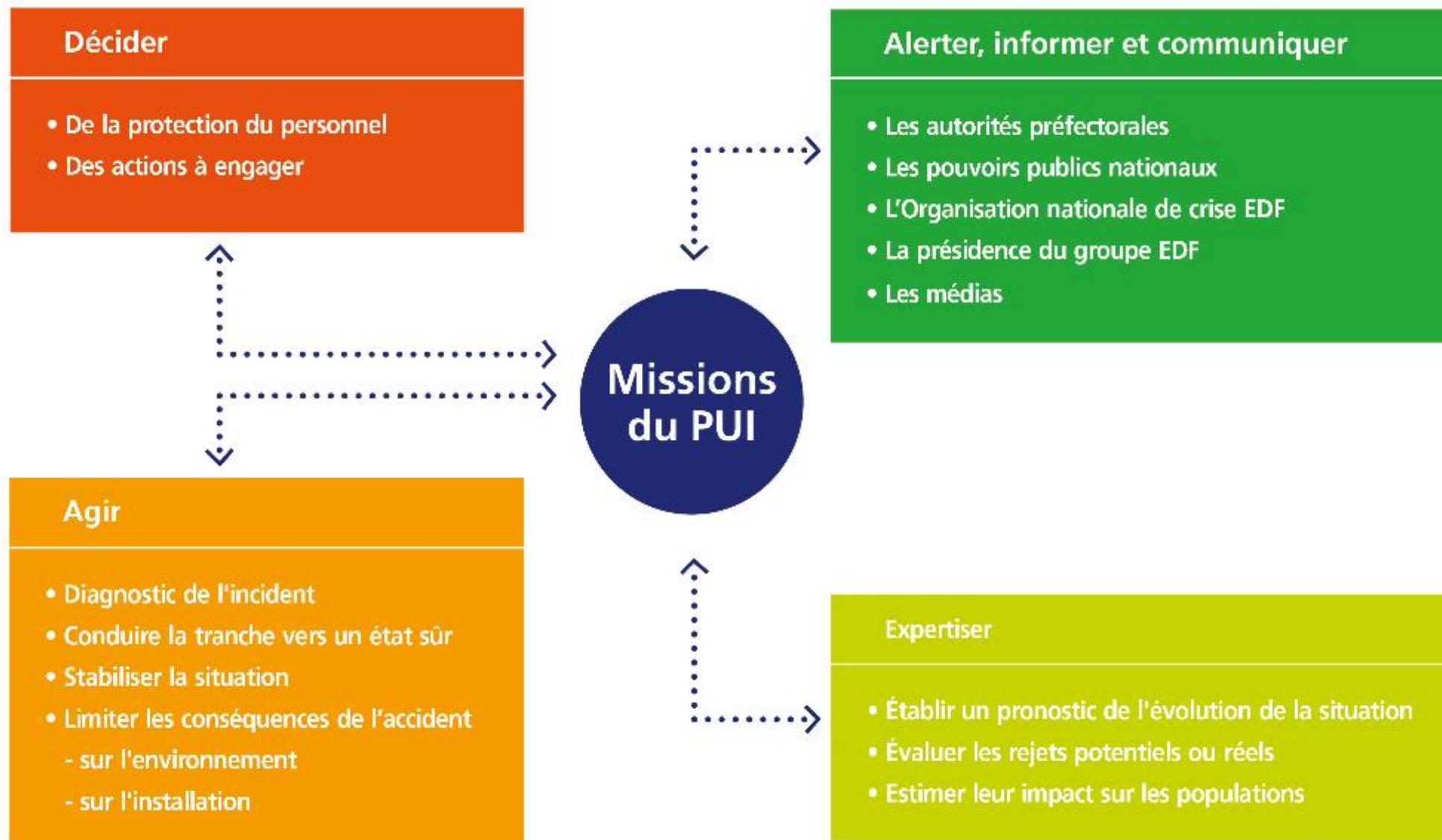
Le rôle de l'exploitant dans la gestion de la crise nucléaire

Lorsqu'un critère d'activation du Plan d'Urgence Interne est atteint, l'exploitant responsable met en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la meilleure maîtrise possible de la situation, il agit pour :

- **rétablir un niveau de sûreté satisfaisant** (expertise, diagnostic, pronostic),
- **prévenir ou limiter les rejets radioactifs à l'extérieur de la centrale nucléaire et l'impact sur l'environnement et les populations.**

- **Il alerte** sans délai l'Autorité de sûreté nucléaire et le représentant de l'état (la préfecture).
- **Il agit** pour le compte de la préfecture en déclenchant le PPI en phase réflexe, en cas d'événements à cinétique rapide.
- **Il protège et informe le personnel** présent sur le site et gère son éloignement en coordination avec les Pouvoirs Publics.
- **Il fournit les informations techniques nécessaires** à l'expertise de l'IRSN et les informations nécessaires pour définir les moyens de protection et d'information de la population.
- **Il met en œuvre ses propres moyens de mesure** de l'état radiologique à l'intérieur et à l'extérieur du site et transmet les résultats au Poste de Commandement Opérationnel (PCO) des pouvoirs publics et à l'IRSN.
- **Il pilote ses dispositifs d'action de renforts extérieurs** : Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN) & GIE INTervention Robotique sur Accident (INTRA), en relation avec les l'Autorité de sûreté nucléaire et les pouvoirs publics.
- **Il communique dans son domaine de compétence**, de façon transparente, claire et coordonnée avec les autres acteurs : ASN, préfecture, ...

Organisation de crise – PUI EDF : les missions



Le rôle de l'exploitant dans la gestion de la phase post-accidentelle

Lorsque le niveau de sûreté satisfaisant est atteint et la situation stabilisée, l'exploitant va aborder la sortie de la phase aigüe de la crise et la gestion post-accidentelle.

Il communique à l'Autorité de sûreté nucléaire et aux pouvoirs publics les éléments techniques permettant la sortie de la phase d'urgence.

Il assure le maintien dans la durée du niveau de sûreté du réacteur accidenté et des réacteurs non accidentés (continuité d'activité).

Il lance les opérations de décontamination à l'intérieur des installations (cartographies par exemple), définit les conditions d'accès au site et de continuité des activités en lien avec la sûreté. Il travaille à la reconquête des zones contaminées.



Merci